

Élection des usagers au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (06/12/2019)



Les étudiants de l'IUT Bordeaux Montaigne sont appelés à élire leurs représentants usagers (étudiants) au sein du conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Sont à pourvoir, pour un mandat de 2 ans :

- * 8 sièges de représentants usagers (8 titulaires; 8 suppléants).

Signalé: Cette élection, initialement prévue le 5 décembre 2019, aura lieu le **vendredi 6 décembre 2019 (09h00-17h00)** sur le **site de l'IUT Bordeaux Montaigne, 1, rue Jacques Ellul – Bât. 1 - 1er étage devant le plateau administratif 33080 Bordeaux.**

Pour prendre connaissance des conditions, modalités, date et lieu de déroulement de ces élections, des règles de constitution, de dépôt des listes de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter les documents ci-après (par ailleurs consultables au sein de l'IUT Bordeaux Montaigne par voie d'affichage).

1. Consulter l'arrêté électoral fixant les conditions et modalités de déroulement du scrutin:

cf. [arrêté](#).

Signalé: la date de déroulement du scrutin est reportée au vendredi 6 décembre 2019, (09h00-17h00) sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, 1, rue Jacques Ellul – Bât. 1 - 1er étage devant le plateau administratif 33080 Bordeaux.

2. Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale:

La liste électorale est affichée sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne et consultable également sous accès authentifié (voir lien ci-dessous):

cf. [arrêté](#).

cf. [Liste électorale](#)

3. Pour candidater :

Veuillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (cf. article 6) et utiliser les documents type requis

[liste de candidatures](#) + [déclaration individuelle de candidature](#)

4. Pour voter :

Veillez vous conformer aux dispositions de l' [arrêté électoral \(cf. article 13\)](#) .

5. Candidatures déclarées recevables:

cf. [arrêté](#).

6. Bureau de vote:

cf. [arrêté](#).

7. Résultats

cf. [arrêté](#).